



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 111890

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux souhaite interpeller M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de l'arrêté qui régit les études de master. La direction générale de l'enseignement supérieur a lancé fin octobre une consultation visant à réformer l'arrêté qui régit les études de master, autour de trois orientations principales : la fusion des masters professionnels et des masters recherche, l'abaissement de la sélection à l'entrée du master et la possibilité pour les établissements privés de cohabiler des diplômes nationaux. Or cette réforme, pierre angulaire des mesures dites LMD se fait en catimini par la voie réglementaire, sans bilan ni débat général sur le LMD, et avec pour objectif affiché de faire passer cette réforme avant les échéances politiques de 2007. Sur le fond les propositions ne répondent absolument pas aux attentes des étudiants, exprimées notamment lors du mouvement contre le CPE, et visent au contraire à augmenter les barrières sélectives dans l'enseignement supérieur. Sous des abords techniques, il s'agit pourtant d'un bouleversement majeur du système d'enseignement supérieur qui est proposé, et le débat qui sous-tend cette réforme porte sur le modèle à adopter pour l'enseignement supérieur. Faut-il aligner les universités sur le modèle élitiste et concurrentiel des grandes écoles, ou faire rentrer les grandes écoles dans le service public et le modèle universitaire, au service d'un objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur ? Un tel débat mériterait un cadre plus approprié tel que celui que propose le Parlement. Dans ces conditions et devant la crainte des syndicats étudiants que le débat sur l'enseignement supérieur soit à nouveau confisqué et piloté uniquement par l'administration, elle lui demande de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin d'accentuer la transparence et le dialogue autour de mesures qui bouleversent potentiellement l'avenir de millions de nos jeunes.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111890

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12629